

## Conseil municipal du 19 juillet 2016

Les subventions 2016 ont été allouées aux différentes associations agissant sur la commune, ainsi qu'il suit :

ADMR Fougerolles-Aillevillers : 400 € - Association culturelle et musicale « Les échos des Coulichots » : 100 € - Judo Club Aillevillers : 550 € - Club de Pétanque Aillevillers : 230 € - Equit'rando : 300 € (dont 150 € exceptionnel pour achat de matériel) - Union Sportive Aillevillers : 1 500 € (dont 500 € après justificatifs des comptes de l'association en cours d'année) - Syndicat d'Initiative Aillevillers: 72 € - Association des Anciens Combattants Aillevillers : 150 € - L'art au village : 250 € - Association communale de chasse Aillevillers : 150 € - Association Tout'Anim Bibliothèque : 1.887 € - Association military : 100 € - Amicale des Sapeurs Pompiers Aillevillers : 400 € - Comité des Fêtes Aillevillers : 400 € - Hand Ball Club FSLA : 100 € - Maison Familiale Rurale Aillevillers : 500 € - Association scolaire primaire : 600 € - Coopérative scolaire école maternelle : 300 € - Association sportive du collège de Fougerolles : 500 € - Association sauvegarde « Le Pays du Chalot » : 60 € - Association Vie Libre : 130 € - Secours Populaire : 45 € - Restaurant du cœur de Haute-Saône : 100 € - Prévention routière de Haute-Saône : 30 €.

Le conseil rejette la proposition de la communauté de communes de conduire une mission globale d'accompagnement concernant l'appel à projets « *Zéro pesticide en Franche Comté* ».

Il décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, suite à la réussite d'un agent à un concours. Il accepte également l'augmentation horaire (3 heures) d'un agent de la commune.

Le conseil adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi que le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Il décide de doter la commune d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et contracte auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et ce jusqu'au 31 août 2019.

Le conseil autorise le maire à signer un avenant à la convention portant cession du droit de chasse avec l'ACCA Aillevillers.

Il accepte le jugement du tribunal d'Instance de Lure concernant l'effacement de la dette d'un créancier, soit 103.82 € au budget Eau. Il accepte aussi des admissions en non-valeur de divers créanciers conformément aux états fournis par le comptable public.

Il décide à l'unanimité d'acheter à Madame Rose GRABENSTAETTER deux parcelles boisées au lieudit « Le Fannegy », n° 775, d'une contenance de 95 ares 70 centiares et n° 776, d'une contenance de 04 ares 52 centiares, jouxtant une parcelle boisée communale, au prix de 1 830 €.

Le maire informe qu'il a été à plusieurs reprises interpellé sur l'organisation des manifestations et la participation des employés communaux aux préparatifs. Pour discuter de ce point, il propose qu'une réunion de la Commission Sport et Associations à laquelle seront conviés les présidents d'associations, soit programmée en septembre,

Il est fait part d'une demande pour un abri bus au Poiremont pour les élèves se rendant à Plombières.

Concernant le cabinet médical, il est précisé qu'en principe, si on tient compte de l'affiche, ce dernier doit rouvrir le 20 juillet. Un courrier a été adressé au médecin pour lui rappeler qu'il bénéficie d'un bail gratuit mais que son service aux habitants d'Aillevillers et Lyaumont n'est plus rendu. Un double de ce courrier a d'ailleurs été adressé à l'ordre des médecins. Aucune réponse à ces deux courriers n'a été enregistrée à ce jour.